|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2016/29 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  2 juin 2016  Original: français |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

**Réunion commune d’experts sur le Règlement annexé  
à l’Accord européen relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l’ADN)**

**Vingt-neuvième session**

Genève, 22-25 août 2016

Point 4 b) de l’ordre du jour provisoire

**Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN :**

**autres propositions**

Actualisation du renvoi normatif du 9.3.3.21.5 c)

Communication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR)[[1]](#footnote-2), [[2]](#footnote-3)

I. Introduction

1. La délégation allemande a attiré l'attention du Secrétariat de la CCNR sur le fait que, lors du passage de l'ADN 2013 à l'ADN 2015, a été actualisé le renvoi normatif du 9.3.2.21.5 c), mais que tel n'a pas été le cas pour le 9.3.3.21.5 c). Le Comité de sécurité est invité à examiner la proposition de modification du Secrétariat de la CCNR figurant ci-après.

II. Motif

2. Lors de la réunion commune RID/ADR/ADN tenue du 18 au 22 mars 2013 ont été décidées aussi des modifications de l'ADN. Ces modifications figurant dans l'annexe II au document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/130 pour l'ADN 2015 incluent également une actualisation du renvoi normatif du 9.3.2.21.5 c). A cette occasion a manifestement été oublié dans toutes les versions linguistiques que le renvoi normatif du 9.3.3.21.5 c) devait également être actualisé.

III. Proposition de modification

3. Au 9.3.3.21.5 c) «remplacer EN 12827:1996» par : «EN 12827:1999».

1. Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2016/29. [↑](#footnote-ref-2)
2. Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2016-2017 (ECE/TRANS/2016/28/Add.1 (9.3.)). [↑](#footnote-ref-3)